



CHAMBRE
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
DE QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE

Présenté au ministre des Finances du Québec

**Quatre leviers pour la prospérité du Québec
et de la Capitale-Nationale**

Productivité · Repreneuriat · Allègement · Énergie

Frédéric Boisvert

Président et chef de la direction, Chambre de
commerce et d'industrie de Québec (CCIQ)

Printemps 2026



SOMMAIRE EXÉCUTIF

La Chambre de commerce et d'industrie de Québec (CCIQ) représente plus de 5 000 entreprises dans la Capitale-Nationale. En amont du prochain budget du gouvernement du Québec, elle soumet au ministre des Finances quatre recommandations budgétaires fondées sur des données probantes, avec un objectif central renforcer la productivité, assurer la continuité du tissu entrepreneurial et protéger la compétitivité de nos entreprises dans un contexte nordaméricain sous pression accrue et d'une nécessaire diversification de nos exportations.

2

Les données sont claires. La productivité du travail est au point mort au Québec depuis 2022. Plus de 50 000 entreprises doivent changer de mains d'ici 2029, dont 5 000 dans la seule Capitale-Nationale. La conformité réglementaire coûte 10,9 milliards de dollars par an aux entreprises québécoises. Et la facture électrique des PME pourrait être multipliée par 2,47 d'ici 2035. Ces enjeux appellent des actions budgétaires ciblées, pas des vœux.

Les quatre axes de ce mémoire

- AXE 1 : Créer une super déduction provinciale complémentaire à la mesure fédérale pour stimuler l'investissement en machinerie, équipements et technologies numériques.
- AXE 2 : Adopter un cadre fiscal complet pour le repreneuriat : stimulation des entreprises, des investisseurs et préservation du patrimoine économique québécois.
- AXE 3 : Traduire le projet de loi n° 11 en gains mesurables : définition élargie, ministères ciblés, tableau de bord public et prochaines étapes annoncées.
- AXE 4 : Instaurer un mécanisme de prévisibilité tarifaire pluriannuelle encadré par la Régie de l'énergie, pour protéger la compétitivité des PME face aux hausses d'Hydro-Québec.

Ces mesures ne sont pas des dépenses. Elles sont des investissements à rendement fiscal démontrable. La CCIQ invite le ministre à en faire les piliers d'un budget résolument tourné vers la croissance.





INTRODUCTION

Le prochain budget du Québec se prépare dans un contexte particulier : pression tarifaire américaine, transition énergétique accélérée, vieillissement des entrepreneurs et retard technologique persistant. Ces défis ne se règlent pas avec des programmes sectoriels ponctuels. Ils appellent des leviers fiscaux structurants.

3

La productivité du travail au Canada n'atteint que 59 \$ US PPA par heure travaillée, contre 79 \$ US aux États-Unis un écart de 25 %. Au Québec, les gains de productivité sont nuls depuis 2022. Pendant ce temps, 61 % des entrepreneurs qui prévoient céder leur entreprise n'ont aucun plan de relève, et chaque PME perd l'équivalent de 32 jours ouvrables par année à cause de la paperasse inutile.

La CCIQ demande un repositionnement de l'outil fiscal au service de la création de richesse. Ce mémoire propose neuf actions budgétaires précises, chiffrées et réalisables dès le prochain exercice.



AXE 1 : SUPERDÉDUCTION QUÉBEC

Comblant le retard de productivité par l'investissement

Un retard structurel qui coûte cher

4

Le Québec accuse un retard de productivité persistant face à ses compétiteurs. Selon McKinsey Canada (2025), la productivité du travail canadienne est inférieure d'environ 30 % à celle des États-Unis. Le PIB par habitant du Canada, qui représentait 90 % de celui des États-Unis en 2010, n'en représente plus que 75 % aujourd'hui. Au Québec, les études de Desjardins Études économiques (février 2026) confirment l'absence de gains nets de productivité depuis 2022. L'indicateur le plus préoccupant : selon l'ISQ et l'OCDE, le Québec se classe 11e sur 12 juridictions comparées en productivité du travail.

Indicateur	Québec / Canada	États-Unis / OCDE
Productivité du travail (\$/h travaillée, 2023)	QC - 56,70 \$ Can - 59,10 \$	79 \$ US PPA (ÉU)
Écart Canada – États-Unis en productivité	30 % inférieur	Référence
Gains de productivité depuis 2022 au Québec	Aucun gain net	Croissance soutenue
Classement OCDE (12 juridictions comparées)	11e sur 12	
Investissement en machinerie et équipement (% PIB, est.)	5,5 %	8,5 % (ÉU)
PME citant la productivité comme motivation Principale à l'automatisation (2025)	81 %	

Sources : Statistique Canada; Desjardins Études économiques, 6 fév. 2026; McKinsey Canada, 2025; ISQ / OCDE; FCEI / Investissement Québec, oct. 2025.

Ce retard s'explique en grande partie par le sous-investissement : selon McKinsey, 80 % de la croissance de productivité provient des investissements, et les investissements dans les industries d'extraction ont diminué de 15 % entre 2010 et 2023 au Canada. La solution est connue. Elle passe par l'outil fiscal.

La mesure fédérale : une impulsion qui appelle un pendant provincial

Le budget fédéral 2025 a instauré la super déduction à la productivité : amortissement intégral la première année pour les bâtiments de fabrication, rétablissement de l'incitatif à l'investissement accéléré, et passation en charges immédiate pour les équipements technologiques. Résultat : le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) fédéral passe de 15,6 % à 13,2 %, le maintenant comme le plus bas du G7. Le budget fédéral prévoit 110 G\$ sur cinq ans en mesures liées à la productivité.

L'investissement privé dans de nouvelles machines, des bâtiments et des technologies est l'un des moyens les plus efficaces d'accroître la productivité.

Budget fédéral 2025



Cette mesure fédérale est bienvenue mais insuffisante sans arrimage provincial. Sans super déduction québécoise complémentaire, l'effet de levier est réduit de moitié. Le Québec doit agir pour capter pleinement cet élan. Le gouvernement provincial a certes prévu 604 M\$ sur cinq ans pour l'innovation dans son budget 2025-2026 mais une super déduction structurante reste absente du portefeuille fiscal.

La chaîne de valeur fiscale

La logique est simple, directe et mesurable : super déduction → hausse de l'investissement → gains de productivité → augmentation des exportations → élargissement de l'assiette fiscale future.

Les pays membres de l'OCDE ayant instauré des mécanismes de déduction accélérée ont observé des gains de productivité de 3 à 5 points dans les cinq années suivant l'adoption de la mesure. Le Québec peut s'inscrire dans cette trajectoire.

Proposition 1

Créer une super déduction provinciale Québec permettant aux entreprises de déduire 150 % des investissements admissibles en machinerie, équipements et technologies numériques de leur revenu imposable provincial, pour une période minimale de cinq ans.

Proposition 2

Cibler en priorité les PME de moins de 500 employés dans les secteurs manufacturiers, technologiques et exportateurs, et arrimer les critères d'admissibilité à ceux de la mesure fédérale pour simplifier la conformité.



AXE 2 : REPRENEURIAT

Sécuriser le transfert du patrimoine entrepreneurial québécois

6

Une vague sans précédent l'urgence d'agir

Le Québec est à la veille d'une transformation entrepreneuriale sans précédent. Selon Repreneuriat Québec, plus de 50 000 entreprises québécoises devront changer de mains d'ici 2029 et 61 % de leurs propriétaires n'ont aucun plan de relève structuré. Dans la seule Capitale-Nationale, environ 5 000 entreprises devront trouver un repreneur d'ici 2028. À l'échelle canadienne, ce sont plus de 2 000 G\$ en actifs commerciaux qui sont en jeu, selon la FCEI.

Indicateur	Donnée
Entreprises à transférer au Québec d'ici 2029	Plus de 50 000
Propriétaires sans plan de relève structuré	61 %
Entreprises à transférer, CapitaleNationale, d'ici 2028	5 000
Propriétaires avec plan de relève formel écrit (Canada)	Seulement 9 %
Actifs commerciaux en jeu (Canada)	Plus de 2 000 G\$
Taux de survie à 5 ans entreprises transférées vs startups	80 % vs 57 %
Transferts réalisés par Repreneuriat Québec en 3 ans (cible de 1 000)	1 547 (écart de +55 %)

Sources : Repreneuriat Québec (2025), FCEI Rapport sur la relève (2023), CCIQ / SAGE Mentorat (18 fév. 2026).

Une entreprise qui ferme faute de repreneur, c'est un employeur disparu, des emplois perdus et un savoir-faire irremplaçable qui s'évapore. Le repreneuriat présente pourtant un taux de survie à cinq ans de 80 %, contre 57 % pour les startups. C'est un investissement à haut rendement économique que la fiscalité devrait faciliter et non freiner.

D'ici 5 ans, plus de 50 000 entreprises québécoises devront trouver leur relève et 61 % des propriétaires actuels n'ont toujours pas de plan de relève.

Repreneuriat Québec, 2025

Trois blocs de mesures fiscales les recommandations de la Grande rencontre – agir pour le repreneuriat (Davies & CPPQ - octobre 2025)

Lors de cet événement, tenu à Québec en octobre 2025 et réunissant plusieurs chefs d'entreprise ainsi que des leaders institutionnels, les participants ont dégagé trois blocs de mesures fiscales jugés essentiels pour accélérer les transferts d'entreprises. La CCIQ les traduit ici en recommandations budgétaires claires et explicites.



A) Stimulation des entreprises

- Congé fiscal ou réduction substantielle du taux d'imposition sur les profits réinvestis dans l'entreprise active, lorsque les investissements encouragent la croissance et l'innovation.
- Dépréciation accélérée pour la machinerie, les équipements, les logiciels et les actifs favorisant la croissance et l'innovation dans les entreprises en transition.

7

B) Stimulation des investisseurs

- Crédits d'impôt pour les investissements dans des fonds de croissance et d'innovation reconnus en vertu des lois fiscales québécoises.
- Extension et bonification du régime épargne-actions (REA) pour couvrir toute entreprise accréditée innovante, au-delà du périmètre actuel.

C) Préservation du patrimoine économique québécois

- Fiducies familiales perpétuelles sans disposition réputée aux 21 ans, pour assurer la continuité des entreprises familiales sans liquidation fiscale forcée.
- Report d'impôt en cas de vente ou de décès si le transfert s'effectue vers des acheteurs québécois incluant la famille élargie et les employés clés afin de maintenir la propriété locale.
- Application des mêmes mécanismes de report pour les leaders qui réinvestissent dans des sociétés innovantes reconnues ou des fonds de croissance accrédités, favorisant la circulation des capitaux au sein de l'économie québécoise.

Proposition 3	Instaurer un congé fiscal sur les profits réinvestis et accorder la dépréciation accélérée pour les équipements et logiciels acquis dans le cadre d'un transfert d'entreprise.
Proposition 4	Créer des crédits d'impôt pour l'investissement dans des fonds de croissance et d'innovation reconnus, et bonifier le régime épargne-actions pour couvrir toutes les entreprises accréditées innovantes.
Proposition 5	Autoriser les fiducies familiales perpétuelles sans disposition réputée aux 21 ans, et instaurer un report d'impôt lors des transferts vers des acheteurs québécois : famille élargie, employés clés et ré investisseurs reconnus.



AXE 3 : ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE

Transformer le PL 11 en gains mesurables pour les PME

8

Un fardeau de 10,9 milliards de dollars par an

En 2024, la conformité réglementaire a coûté 10,9 milliards de dollars aux entreprises du Québec, selon la FCEI. De ce total, environ 3,8 milliards à de la paperasse que les entrepreneurs eux-mêmes considèrent évitable sans compromettre l'intérêt public. Chaque PME consacre en moyenne 735 heures par année à la conformité, dont 256 heures (32 jours ouvrables) de paperasserie inutile une hausse de 35 % depuis 2020. Ce fardeau est structurellement inéquitable une microentreprise paie sept fois plus par employé qu'une grande entreprise pour se conformer aux mêmes règles.

Indicateur	Donnée
Coût total de conformité au Québec (2024)	10,9 G\$ / an
Part évitable sans compromettre l'intérêt public	3,8 G\$ / an
Heures de conformité par PME / an	735 heures
Heures de paperasse évitable par PME / an	256 heures (32 jours ouvrables)
Hausse des heures de paperasse depuis 2020	+35 %
Coût par employé moins de 5 employés	10 208 \$ / an
Coût par employé 100 employés et plus	1 374 \$ / an (ratio 7 pour 1)
PME estimant que l'excès de règles réduit leur productivité	87 %

Sources : FCEI, *Rapport sur la paperasserie au Canada*, 7e éd., jan. 2025; *Mémoire CCIQ sur le PL 11*, jan. 2026.

Les propriétaires de PME perdent un peu plus d'un mois par année en raison de la paperasserie.
Simon Gaudreault, VP Recherche et économiste en chef, FCEI

Ce que la CCIQ appuie dans le projet de loi n° 11

La CCIQ accueille favorablement l'orientation ambitieuse du PL 11 et en appuie sans réserve les éléments clés. L'enchâssement législatif de la règle du deux pour un une première au Canada constitue un changement de paradigme qui crée une dynamique de réduction progressive plutôt que de simple stabilisation. La CCIQ salue également la prolongation des permis dans plusieurs secteurs, les assouplissements pour les microbrasseries et distilleries artisanales, ainsi que le pouvoir de modification réglementaire accéléré confié au gouvernement par l'article 4.

Ce qui doit être renforcé et comment le budget peut aider

Pour que le PL 11 produise des gains réels et mesurables, le budget doit compléter la loi. La CCIQ formule quatre demandes précises issues de son mémoire déposé en commission parlementaire en janvier 2026.



- Élargir la définition de formalité administrative pour inclure toute exigence documentaire, déclarative ou procédurale et l'enchâsser dans la loi plutôt que de la laisser dans une politique gouvernementale.
- Identifier explicitement dans le PL 11 les ministères prioritaires assujettis immédiatement à la règle du deux pour un Environnement, Travail, Revenu, Transports, Agriculture, CNESST et Retraite Québec.
- Mettre en place un tableau de bord public trimestriel avec des cibles annuelles de réduction, exprimées en heures et en nombre de formalités, assorti d'une clause de révision de la loi après cinq ans.
- Annoncer les prochaines étapes de la démarche d'allègement, notamment les exigences de la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels et les processus d'appels d'offres gouvernementaux.

**Proposition
6**

Enchâsser dans la loi une définition élargie de formalité administrative couvrant toute exigence documentaire, déclarative ou procédurale, et désigner immédiatement les ministères prioritaires assujettis à la règle du deux pour un.

**Proposition
7**

Créer un tableau de bord public trimestriel avec cibles annuelles en heures et en formalités, une clause de révision après cinq ans, et annoncer le calendrier d'allègement pour la Loi 25 et les appels d'offres.



AXE 4 : HYDROQUEBEC

Tr Prévisibilité tarifaire pour protéger la compétitivité des PME

Le Plan d'action 2035 et ses conséquences tarifaires

Le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec prévoit entre 155 et 185 milliards de dollars d'investissements pour répondre à un besoin additionnel estimé entre 150 et 200 TWh d'ici 2050, soit le doublement de la capacité actuelle. Ces investissements historiques sont nécessaires à la transition énergétique. Mais leurs conséquences tarifaires pour les PME sont déjà documentables et préoccupantes.

Indicateur	Donnée
Investissements totaux, Plan d'action 2035	155 à 185 G\$
Hausse tarifaire demandée 2026-2028 commercial et industriel	4,8 % / an
Hausse tarifaire demandée 2026-2028 résidentiel	3 % / an
Hausse tarifaire 2025 pour les PME	3,6 % (la plus élevée de toutes les catégories)
Multiplication de la facture des PME d'ici 2035 (projection FCEI)	× 2,47
Hausse annuelle moyenne PME 2025-2035 (projection FCEI)	8,6 % / an
Appui des PME au retour sous surveillance annuelle de la Régie	85 %
Appui de la population au retour sous surveillance annuelle de la Régie	71 %

Sources : Hydro-Québec, Plan d'action 2035 (nov. 2023); communiqué 31 juill. 2025; FCEI, mai 2024 et avril 2025.

La solution prévisibilité et équité

La CCIQ ne s'oppose pas à la transition énergétique ni aux investissements d'Hydro-Québec. Elle demande que les PME ne soient pas les seules à en absorber le coût. En l'absence de mécanisme de prévisibilité, les entreprises ne peuvent planifier leurs propres investissements ce qui freine précisément la croissance productive que l'Axe 1 cherche à stimuler. L'inter financement actuel fait déjà payer aux PME entre 18 et 28 % plus cher que les coûts réels de desserte, contre un soustarif de 14 % pour le résidentiel. Ce déséquilibre doit être encadré.

85 % des propriétaires de PME et 71 % de la population québécoise appuient le retour d'Hydro-Québec sous surveillance annuelle de la Régie de l'énergie. Ce consensus est un signal clair que le gouvernement doit entendre.

Proposition
8

Mandater la Régie de l'énergie pour établir un cadre tarifaire pluriannuel (3 à 5 ans) avec un plafond annuel de hausse pour les PME, afin d'assurer prévisibilité et équité dans le financement du Plan d'action 2035.

Proposition
9

Exiger d'Hydro-Québec la publication d'un plan de répartition équitable du coût de la transition énergétique entre toutes les catégories de clients, soumis à l'approbation de la Régie.



CONCLUSION

Le prochain budget du Québec a le pouvoir de changer la trajectoire de notre économie. La CCIQ ne demande pas de mesures spectaculaires elle demande des décisions précises, fondées sur des données probantes, dont les effets se mesureront en investissements réalisés, en emplois maintenus et en richesse créée ici.

Super déduction, repreneuriat, allègement réglementaire, prévisibilité énergétique ces quatre leviers sont complémentaires. Ensemble, ils s'attaquent aux racines du retard de productivité québécois. L'allègement réglementaire libère du temps pour innover. La super déduction transforme ce temps en investissements. Le cadre fiscal du repreneuriat assure la continuité des entreprises qui innovent. Et la prévisibilité tarifaire donne aux entrepreneurs les conditions stables pour s'engager dans des projets d'envergure.

La CCIQ est disponible pour approfondir l'analyse de chacune de ces recommandations et collaborer avec le ministère des Finances à leur mise en œuvre. Ce budget peut marquer un tournant. Nous comptons sur le gouvernement pour le confirmer.

Frédéric Boisvert

Président et chef de la direction
Chambre de commerce et d'industrie de Québec (CCIQ)
cciquebec.ca



ANNEXE CHIFFRES CLÉS ET CITATIONS OFFICIELLES

Récapitulatif des 9 recommandations

Réf.	Recommandation	Axe
Proposition 1	Super déduction provinciale Québec de 150 % sur les investissements en machinerie, équipements et technologies numériques, pour 5 ans minimum.	Productivité et fiscalité
Proposition 2	Ciblage des PME de moins de 500 employés dans les secteurs manufacturiers et exportateurs, arrimé aux critères fédéraux.	Productivité et fiscalité
Proposition 3	Congé fiscal sur les profits réinvestis et dépréciation accélérée dans le cadre d'un transfert d'entreprise.	Repreneuriat et fiscalité
Proposition 4	Crédits d'impôt pour fonds de croissance et bonification du REA pour toutes les entreprises accréditées innovantes.	Repreneuriat et fiscalité
Proposition 5	Fiducies familiales perpétuelles sans disposition réputée aux 21 ans et report d'impôt lors des transferts vers acheteurs québécois.	Repreneuriat et fiscalité
Proposition 6	Définition élargie de formalité administrative enchâssée dans la loi et désignation immédiate des ministères prioritaires.	Allègement réglementaire
Proposition 7	Tableau de bord public trimestriel avec cibles en heures, clause de révision à 5 ans, et calendrier pour Loi 25 et appels d'offres.	Allègement réglementaire
Proposition 8	Cadre tarifaire pluriannuel (35 ans) encadré par la Régie de l'énergie avec plafond annuel pour les PME.	Énergie
Proposition 9	Plan de répartition équitable du coût de la transition énergétique entre catégories résidentielles et commerciales, soumis à la Régie.	Énergie